

Brevet d'études professionnelles Maintenance des véhicules et des matériels

Voitures Particulières – Véhicules Industriels – Motocycles

Tracteurs et Matériels Agricoles – Matériels de Travaux Publics et de Manutention - Matériels de Parcs et Jardins

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

SOMMAIRE

I	LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS	15
II	INTRODUCTION AU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	16
III	PRÉSENTATION DES CAPACITÉS ET DES COMPÉTENCES	17
IV	LES SAVOIRS ASSOCIÉS	25

Brevet d'études professionnelles Maintenance des véhicules et des matériels

Voitures Particulières – Véhicules Industriels – Motocycles

Tracteurs et Matériels Agricoles – Matériels de Travaux Publics et de Manutention - Matériels de Parcs et Jardins

I LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

RAP	Référentiel des Activités Professionnelles
RC	Référentiel de Certification
CCF	Contrôle en cours de formation

II INTRODUCTION AU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

I. Esprit et structure du référentiel de Certification

On trouvera un premier tableau qui met en relation les CAPACITÉS (notées C(n)) et les compétences (notées Cn(m)), n étant un indice de capacité et m un indice de compétence. Les capacités indiquées sont génériques alors que les compétences professionnelles sont propres à l'exercice des activités liées à la maintenance des véhicules et des matériels.

II. Ce référentiel de Certification est l'inventaire des compétences à développer

Les méthodes acquises doivent permettre au candidat une intégration de l'ensemble des activités d'un service après-vente : de la réception du client du véhicule ou du matériel, en passant par l'intervention jusqu'à la restitution de ce dernier.

III. Présentation des compétences :

Dans le cadre de l'évaluation certificative (l'examen), la rédaction des compétences ci-après définit les conditions de l'évaluation. La présentation est faite sur 3 colonnes :

- La première colonne : "**savoir faire, être capable de** " indique un ou plusieurs savoir faire en relation avec l'énoncé de la compétence précisée en titre.
- La seconde colonne : "**conditions de réalisation**" indique les conditions *et/ou* les moyens nécessaires à la définition de l'activité professionnelle support de l'évaluation terminale.
- La troisième colonne : "**critères et indicateurs de performance**" indique les éléments à prendre en compte lors de l'évaluation terminale. Ces critères constituent les limites de l'exigence.